



# SYVICOL

Syndicat des Villes et  
Communes Luxembourgeoises

## Frais du matériel informatique de l'enseignement fondamental

### Sondage réalisé en mars 2021 auprès des communes et syndicats scolaires

#### 1. Méthodologie

Par circulaire du 4 mars 2021, le SYVICOL a invité les communes et les syndicats de communes à lui communiquer des informations relatives à leurs dépenses dans l'intérêt du matériel informatique mis à disposition de l'enseignement fondamental.

Plus précisément, il leur a demandé les données issues des comptes 2019, des budgets rectificatifs 2020 et des budgets 2021, réparties en 2 catégories :

- Dépenses d'investissement (acquisition de PCs, tablettes, tableaux interactifs, câblage, etc.)
- Frais récurrents (locations, leasing, contrats d'entretien, licences, etc.)

Il s'est délibérément limité à ces informations globales très simples à fournir, étant donné que le but de l'action consistait à se donner une vue d'ensemble de l'engagement financier du secteur communal dans la matière. La réalisation d'une étude détaillée aurait nécessité un questionnaire beaucoup plus complexe.

En outre, le SYVICOL s'est engagé à un traitement confidentiel des données et à une publication exclusivement sous forme agrégée.

En total, 83 réponses ont été recueillies, **représentant 578.279 habitants (92%) et 46.350 élèves (91%<sup>1</sup>)**.

#### 2. Dépenses globales 2019-2021

Total frais d'investissement :	12 322 559,90 €
Total frais récurrents :	13 981 268,61 €
<b>Total :</b>	<b>26 303 828,51 €</b>

En total, les participants ont déclaré des dépenses de 26,30 millions d'euros sur les 3 années analysées. En extrapolant ce résultat à l'ensemble de la population nationale, on peut supposer un montant de quelque 28,5 millions d'euros à l'échelle nationale.

---

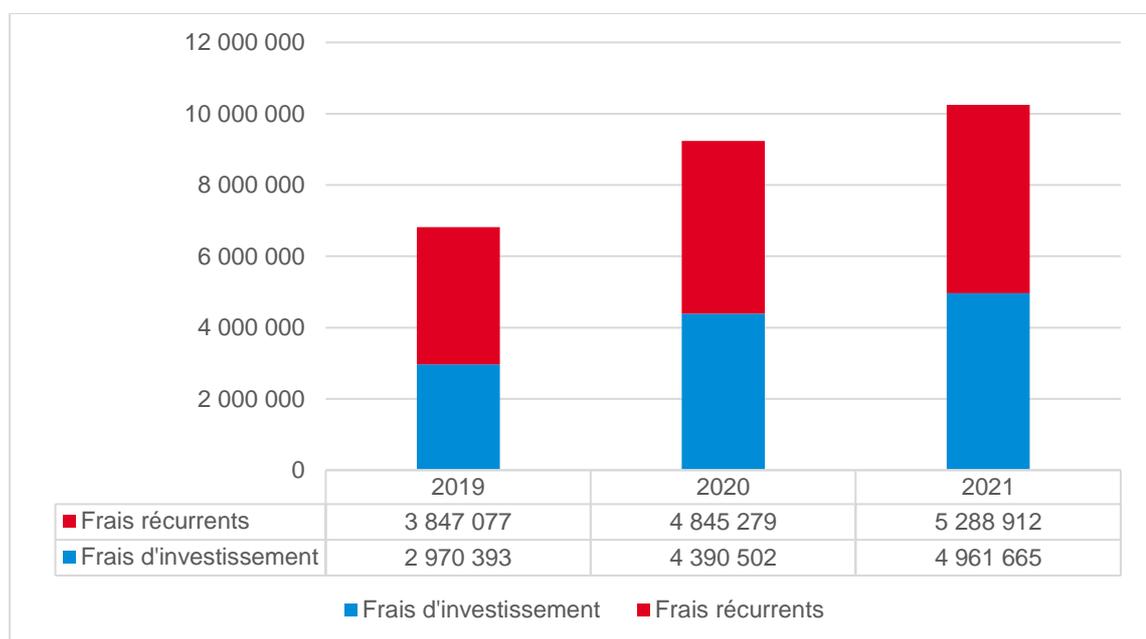
<sup>1</sup> Sur base d'un nombre total de 50.728 élèves de l'enseignement fondamental public (source : MENJE, « Les chiffres de la rentrée 2020/2021, 7.09.2020)



Il est intéressant de noter que les frais récurrents dépassent, avec 13,98 millions, les frais d'investissement de 12,31 millions. Une analyse des réponses individuelles montre cependant que la distinction entre les deux catégories n'est pas toujours très claire, notamment en ce qui concerne les contrats de leasing.

### 3. Dépenses globales annuelles

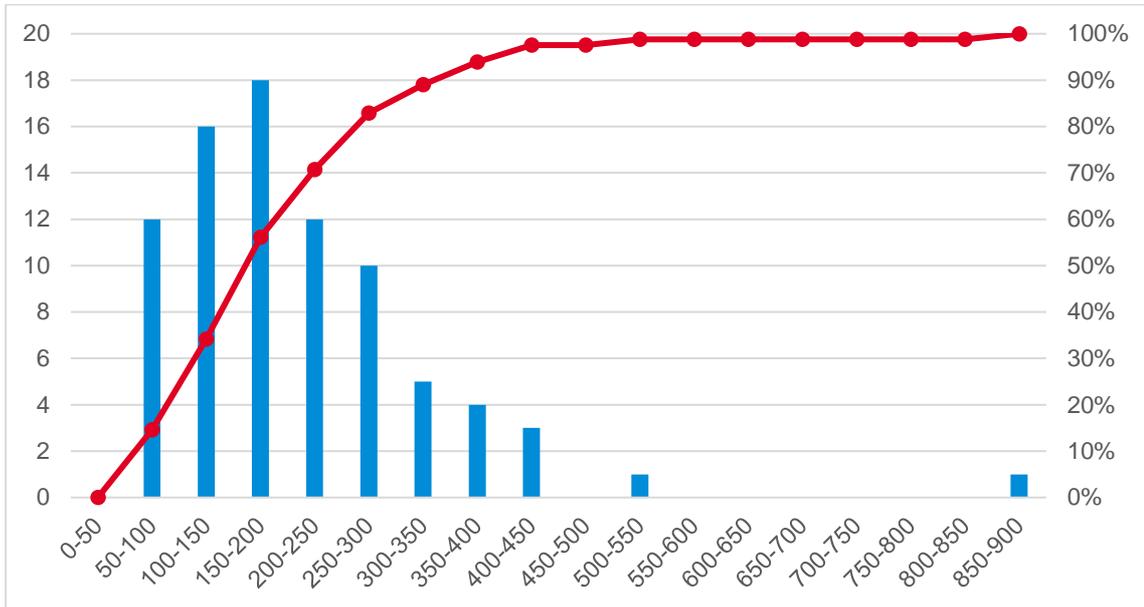
Si on analyse ces chiffres année par année, on constate une très nette progression des dépenses, plus marquée au niveau des investissements (67%) que des frais récurrents (37%).



### 4. Communes selon leurs dépenses annuelles par élève

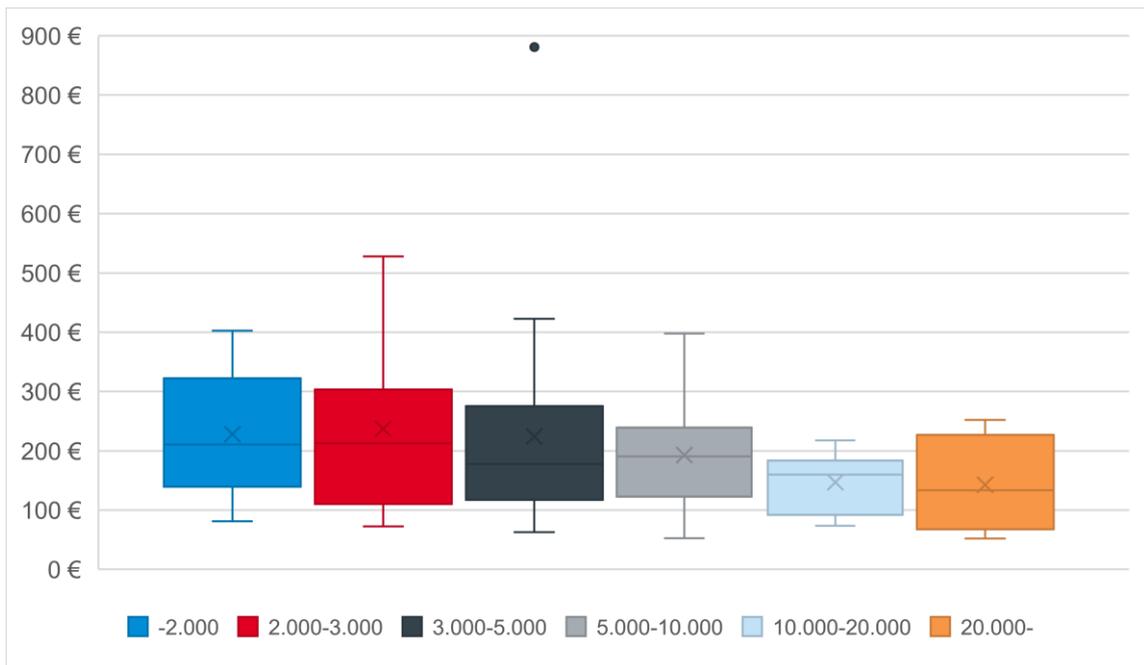
Le graphique ci-dessous indique à l'axe des abscisses les dépenses moyennes annuelles par élève des années 2019 à 2021, frais d'investissement et frais récurrents cumulés, structurées en catégories de 50 euros chaque fois. L'axe des ordonnées gauche renseigne le nombre de communes relevant de la catégorie respective.

La ligne rouge, qui correspond à l'axe vertical droit, indique le pourcentage cumulé de communes dont les dépenses se trouvent en-dessous d'un certain seuil. A titre d'exemple, elle permet de constater que quelque 70% des communes ont indiqué des dépenses annuelles moyennes par élève se situant entre 50 et 250 euros. Par ailleurs, elle confirme graphiquement la valeur médiane calculée, qui est de 182,67 euros.



## 5. Dépenses annuelles par élève selon le nombre d'habitants

Le graphique ci-dessous montre la répartition des dépenses annuelles par élève à l'intérieur des différentes catégories de population. Les extrémités indiquent chaque fois le minimum et le maximum, tandis que les boîtes représentent les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> quartile. A l'intérieur de chaque boîte, on trouve la valeur médiane sous forme d'une ligne horizontale et la valeur moyenne comme « X ». Le point au-dessus de la section des communes de 3.000 à 5.000 habitants représente des coûts particulièrement élevés d'une commune dans le cadre de la construction d'une école.





A noter que, pour ce graphique, les syndicats scolaires figurent dans la catégorie correspondant au nombre d'habitants cumulés de leurs communes membres. Ils se retrouvent dans les catégories de 3.000 à 5.000 et de 5.000 à 10.000 habitants.

Surtout dans les communes de moins de 10.000 habitants, on constate une énorme hétérogénéité des résultats, avec un minimum inférieur à 100 euros par élève et un maximum aux alentours de 400 euros, voire dépassant 500 euros dans la catégorie de 2.000 à 3.000 habitants.

Dans les plus grandes communes, les écarts se réduisent un peu, mais restent néanmoins importants. En effet, dans la catégorie de 10.000 à 20.000 habitants, par exemple, la valeur maximale correspond toujours au triple de la valeur minimale.

Finalement, on constate une corrélation négative entre le nombre d'habitants des communes et leurs dépenses moyennes relatives au matériel informatique par élève.

---

Luxembourg, le 4 octobre 2021